



Divorce et obligation du père

Par **cricri**, le **20/04/2010** à **18:49**

Bonjour,

Suite à mon divorce, j'ai eu la garde de mon fils ainsi que 100 € de frais, à verser par son père, mais voilà qu'il ne m'a jamais versé la somme depuis le jugement du 21 juillet 2003. Mon fils ne voit son père que très rarement, cela fait plus d'un an qu'il ne l'a plus vu et ses appels téléphoniques sont rare et se terminent souvent mal à l'évocation de ses obligations. Je suis remarié et la situation est assez compliqué vis à vis des obligations de mon mari face à mon fils : ceci étant qu'il le considère comme son fils, il s'en occupe parfaitement, mais il n'a aucun droit face à lui .

Voilà ma question : vers qui puis je me retourner pour le versement de la somme, peut-il perdre ses droits parentaux et mon mari pourra t il le reconnaître comme son fils ????

merci de me répondre.....

Par **Upsilon**, le **20/04/2010** à **21:23**

Bonjour et bienvenue sur notre site.

1°) Concernant la pension alimentaire, vous êtes en mesure de faire poser une saisie sur salaire afin de percevoir votre dû. Attention toutefois, eu égard au changement de situation (savoir la reprise d'un concubinage), Monsieur pourrait prétendre à faire réévaluer cette pension à la baisse.

2°) Concernant la possibilité de contester la paternité, hélas il n'y a aucun moyen dès lors que

le père l'a reconnu et qu'il s'agit bien du père biologique.

Sincères salutations, Upsilon.